

partie d'entre nous. Le parjure, crime si épouvantable qu'il a été longtemps méconnu parmi nous, fruit impur de l'intempérance, devient l'amusement d'un grand nombre de catholiques, pendant le temps si déplorable de nos élections parlementaires. Tant et de si terribles maux ne sont-ils pas là, devant nous, pour nous annoncer les plus grands châtiments ! sinon, notre ruine complète !

Nos évêques ont compris la terrible position où nous nous trouvons. les dangers extrêmes que nous courons, et se sont hâtés, de demander au Ciel et au Saint-Siège, un secours puissant, qui put nous arracher à l'abyme où nous courrons nous précipiter. Et ce secours, remercions en la Divine Providence, nous a été accordé, comme nous allons le voir.

Monseigneur l'Archevêque de Québec a eu l'obligeance de nous adresser cette grande nouvelle en ces termes :

Révd. M. N. LECLERC, ptre.,
Cap Rouge.

MONSIEUR,

Voilà votre vœu exaucé. Comme vous le verrez par la copie ci-incluse d'un indult, Sainte-Anne est devenue Patronne de la Province de Québec, avec office de première classe et octave. Cela est arrivé lundi, mais je n'ai pu en donner connaissance aux autres Evêques, ni le promulguer pour le jour de la fête de Sainte-Anne. Nous commencerons l'année prochaine.

Vous pourrez publier cet indult dans vos *Annales*, avec la traduction française y jointe.

† E. A. ARCH. DE QUÉBEC.